

Communiqué de presse

Taxe diamant : Le gouvernement Michel rompt ouvertement le principe d'égalité face à l'impôt

01-04-2015

Le cdH trouve incompréhensible la faiblesse de la taxe spécifique pour le secteur diamantaire annoncée par le gouvernement fédéral. En effet, le gouvernement entend faire contribuer le secteur à hauteur de 50 millions d'euros au nom – il ose l'affirmer - d'une certaine justice fiscale. Cette mesure, annoncée avec une certaine satisfaction par le Premier ministre, est indécente.

Le secteur diamantaire anversois a présenté l'année dernière un chiffre d'affaires record de 55 milliards d'euros. Il sera donc taxé à hauteur de 0,1% de ce chiffre.

Cette taxe est taillée sur mesure et constitue un moindre mal pour des diamantaires souvent pointés du doigt en matière de fraude et d'évasion fiscale. Ces diamantaires qui, de toute manière, auraient dû s'acquitter des impôts en question et ce, dans des montants bien supérieurs. Ils auront désormais un régime fiscal à part pour le secteur ! Il s'agit là d'une **rupture complète avec le principe de l'égalité face à l'impôt. Quel message par rapport à toutes les PME qui paient normalement leurs impôts !**

La taxe diamant était réclamée par le secteur lui-même depuis deux ans et elle figurait dans l'accord de Gouvernement. On ne peut donc pas parler de surprise. **Instaurer un cadre légal plus clair pour ramener les grands fraudeurs à la raison en court-circuitant les procédures judiciaires, voilà le courage politique du Gouvernement Michel...**

Le Député cdH, Benoît Dispa, a interrogé, cette après-midi, le Ministre des Finances à propos de cette taxe. Il n'a obtenu **aucune réponse satisfaisante** pouvant justifier un tel régime préférentiel.

Contact Presse : Arnaud MICHEL – +32 (0)471 88 54 48 - e-mail : michel@lecdh.be

